



# COMPTE RENDU

## Détermination du taux d'avancement ministériel applicable aux personnels à Statut Ouvrier au titre de 2015

Les Organisations Syndicales ont été reçues le jeudi 6 novembre 2014 à Arcueil, la délégation Force-Ouvrière était constituée d'Yves Peiffer, secrétaire fédéral et de Michel Favre, secrétaire général adjoint de l'UFSO.

Monsieur ADNET (DRH-MD) ouvre la séance en donnant les axes de la réunion :

### **Détermination du taux.**

**Durée d'application du taux** (annuel ou pluriannuel) *en spécifiant toutefois que l'administration ne cautionnait pas cette éventualité.*

**Date de nomination des agents après réussite à l'essai.**

Après les expressions des Organisations Syndicales, l'administration nous propose 3 hypothèses élaborées sur les bases suivantes :

*Le contexte interministériel en termes d'affichage du taux complété par la volonté d'afficher une stabilité de ce taux.*

*L'impact de la baisse de 7% des conditionnants (-773) sur l'enveloppe budgétaire allouée pour 2015.*

*Le rôle renforcé par l'arrêté du 26 décembre 2013 du Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) qui vérifiera les avancements réalisés à partir de 2015.*

Un ratio choix/essai de 40/60  
8355 conditionnants OE  
1057 conditionnants CE  
741 conditionnants TSO

### **Hypothèse n°1 :**

Taux de 13% pour 10153 conditionnants qui générera 1486 avancements.

### **Hypothèse n°2 :**

Taux de 11% pour 10153 conditionnants qui générera 1142 avancements mais avec nomination au 1<sup>er</sup> janvier pour les essais.

### **Hypothèse n°3 :**

Taux de 12% pour 10153 conditionnants qui générera 1253 avancements mais avec nomination au 1<sup>er</sup> janvier pour les essais.

Pour Force-Ouvrière une baisse du taux est inconcevable, 3700 postes d'OE seront déflatés en 2015 au nom de la Modernisation de l'Action Publique (MAP), ce qui représente 60% de l'écot du Ministère de la Défense à cette réforme, quant à la date de nomination il serait judicieux que les ALE (Autorités Locales d'Emploi) soient plus promptes à réaliser les essais.

L'administration propose une clause de sauvegarde pour l'Instruction Ministérielle 311293 qui limiterait la date de nomination au 1<sup>er</sup> avril au plus tard.

Force-Ouvrière propose le 31 mars pour avoir un trimestre complet dans le cadre du départ en retraite et opte pour un taux de 13% avec cette clause de sauvegarde mais s'interroge sur le délai d'application de la clause.

L'administration répond qu'elle est en mesure de proposer la rédaction du modificatif lors du prochain Comité Technique Ministériel du 13 novembre 2013. La DRH-MD indique aux représentants des employeurs présents : *Si cette clause voit le jour elle ne sera pas une excuse pour ne pas tenir les délais des CAO au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année.*

**Force-Ouvrière** pose également la question du taux de réalisation des essais et autres formations qualifiantes pour 2014 et constate que l'administration est incapable d'y apporter une réponse pour l'instant, la totalité des essais n'ayant toujours pas été effectuée et nous sommes le 6 novembre !!!!

En marge de la discussion sur la valeur du taux d'avancement, Force-Ouvrière a interpellé l'administration sur le dossier des avancements par formation-qualifiante des pyrotechniciens. La DRH-MD a reconnu la problématique notamment à Brienne-Le-Château et confirmé qu'une solution adaptée était en cours d'élaboration et pourrait être proposée début 2015.

L'administration a toutefois précisé l'intransigeance des autorités locales sur le sujet qui restent arc boutées sur un avancement par formation-qualifiante, considérant celle-ci comme un prérequis.

Quand on connaît l'âge et l'ancienneté dans la profession des agents concernés, on peut que s'interroger sur les vrais raisons de cet entêtement.

L'évolution de la nomenclature ouvrière et les débouchés sur des niveaux de rémunération HCB voire HCC fait l'objet d'une actualisation, notamment dans la profession OGSA dont la fiche professionnelle sera complétée de deux nouveaux domaines techniques. Ce dossier sera abordé en Comité Technique Ministériel.

---

### **Conclusion :**

Encore une réunion de négociations après, digne de maquignons se disputant un roussin d'Arcadie.

**Force Ouvrière** a opté pour l'hypothèse qui apportait le volume d'avancement le plus conséquent même si aucune des hypothèses n'étaient vraiment favorables aux ouvriers. Force Ouvrière rappelle que les OE ayant atteint l'échelon sommital de leur groupe risquent d'entamer leur cinquième année consécutive sans augmentation salariale, pire leur feuille de salaire accuse une baisse sensible compte tenu de l'augmentation des cotisations sociales.

**Force-Ouvrière** constate une fois de plus que nous sommes à la merci des comptables dogmatiques de Bercy qui se refusent à dissocier la démarche purement comptable de la démarche réglementaire respectueuse du devenir des agents.

Paris, le 7 novembre 2014

